

La protection des enseignant·e·s qui accueillent les enfants des parents en 1^{ère} ligne doit être assurée et définie

Dès l'annonce de la fermeture des classes et de la mise en place d'un service d'accueil scolaire (SAS), la SPV a appelé à la solidarité pour « garder » les enfants des personnes qui sont en première ligne (personnel du monde de la santé, de la sécurité, des magasins de première nécessité). Cette situation met potentiellement en danger un nombre conséquent d'enseignant·e·s, d'autant que l'appel aux seuls volontaires ne semble pas suffire partout à assurer le S.A.S.

Or, l'ordonnance fédérale impose aux cantons d'offrir *l'accueil pour les enfants qui ne peuvent pas bénéficier d'une solution de garde privée* (art. 5, al.3). La SPV demande que des enseignant·e·s ne s'occupent que d'enfants dont les parents ont des professions en première ligne. Nous constatons que trop d'enfants sont encore accueillis pour permettre à des parents de secteurs non essentiels de travailler. Par ailleurs, le début de la recommandation du Conseil fédéral est extrêmement clair : *restez à la maison, en particulier si vous êtes malade ou si vous avez 65 ans ou plus*. Seule une mesure de confinement généralisée permettra de maintenir ce système dans la durée.

Ainsi, la SPV exige :

- Que seul·e·s des enfants dont les parents sont en première ligne puissent bénéficier du SAS. Ainsi, les autorités vaudoises doivent appeler à un confinement total et donner des directives pour n'accepter que les enfants dont les parents sont en première ligne.
- Que les professionnel·le·s de tous les secteurs d'enseignement (y compris les PPLS) soient disponibles pour le SAS. Par ailleurs, toutes les communes doivent prendre leurs responsabilités en mobilisant son personnel de structure d'accueil afin de participer également au service d'accueil.
- Que des consignes claires et que du matériel sanitaire en suffisance soient transmis notamment aux enseignant·e·s en charge du SAS.
- Que les locaux destinés au SAS soient quotidiennement nettoyés et désinfectés.
- Que le nombre d'enfants et d'adultes ne dépasse pas cinq.

Afin de ne pas mettre les enseignant·e·s en danger pour accueillir des enfants, le département doit agir et communiquer auprès de son personnel avant que celui-ci se retourne contre l'État pour avoir failli à son devoir de protection.

En ce qui concerne l'enseignement à distance, la SPV demande que le département se positionne d'ici au lundi 23 mars sur les attentes de cet enseignement. Pour la SPV, l'objectif doit être le maintien et la consolidation des connaissances et des compétences. Pour l'instant, le travail doit être exclusivement axé sur le maintien de connaissances déjà acquises. L'abandon des ECR et des examens doit être annoncé rapidement.

La SPV remercie chaleureusement tous les établissements, directions et enseignant·e·s, qui ont mis en place en urgence les meilleures conditions possibles pour accueillir des enfants et mettre en place cet enseignement à distance. La SPV sera à leurs côtés pendant toute cette période trouble.

Le comité cantonal SPV, le 20 mars 2020